



JRTT NON PRIS PAYES FIN DE CONTRAT POUR CDD

Par **JoseAnderson**, le **22/09/2011** à **13:30**

Bonjour,

Je vous soumetts mon problème car je suis sur que je ne suis pas seul ans ce cas et qu'ici je pourrais obtenir de judicieux avis!

Un entreprise aux 39h qui applique l'accord de substitution RTT du 29/07/2004 INTERDIT à ses salariés en CCD de prendre ses jours de RTT qui sont censés lui être payés à la fin du contrat.

A la fin du contrat, j'ai donc plusieurs questions:

- Est ce que l'on peut encore parler de JRTT lorsque ceux -ci sont intégralement « payés » en fin de contrat ?
- Si oui, comment valoriser ces journées et sur quelle base journalière?
- Si non : est ce que ces heures ne sont pas devenues des heures supplémentaires qu'il faut traiter comme tel?

Merci d'avance pour vos réponses avisées !

Par **janus2fr**, le **22/09/2011** à **13:36**

Bonjour,

Et que dit l'accord RTT à ce sujet ?

Par **JoseAnderson**, le **22/09/2011** à **14:52**

Que les JRTT doivent être pris pendant le contrat!

Par **P.M.**, le **22/09/2011** à **17:53**

Bonjour,

Les jours RTT non pris pendant le contrat de travail doivent être indemnisés et il n'ont pas lieu à être transformés...

Si l'employeur n'applique pas l'Accord RTT c'est une autre question à voir avec les représentants du Personnel...

La base journalière dépend de l'horaire pratiqué dans l'entreprise...

Par **JoseAnderson**, le **23/09/2011** à **14:35**

Merci pour votre éclairage.

Si je comprends bien la base (39h par semaine) est donc de 7,8 heures par jours? La salaire étant un appontement mensuel (sans mention de taux horaire) il est possible de calculer cette base en faisant salaire brut mensuel / 21 jours?

Par **P.M.**, le **23/09/2011** à **15:57**

Bonjour,

Un mois ayant en moyenne 4,3333 semaines, le diviseur pourrait être de 21,67 h pour 5 jours travaillés ou ouvrés par semaine...

Par **JoseAnderson**, le **30/09/2011** à **13:47**

On peut aussi (les RTT sont calculés sur base de 4 semaines) prendre brut/20 (jours) pour valoriser la journée ou bien brut horaire x 7,8H (moyenne)?

Par **P.M.**, le **30/09/2011** à **14:02**

Bonjour,

Comme indiqué précédemment, en moyenne, un mois a plus de 4 semaines et donc de 20 jours ouvrés...

Par **assyl**, le **03/08/2014** à **22:55**

Bonjour tous j'ai un problème de rtt je s pa à partir de combien d'heures par jour content les rtt sachant que ma société travail avec un forfait de 186.50 heur par mois svp j'ai rien compris.

Par **P.M.**, le **03/08/2014** à **23:07**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en essayant de le rendre plus clair...